



PREMIERE SESSION DU COMITE CHARGE DE L'EXAMEN DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION: 11-15 NOVEMBRE 2002

La première session du Comité chargé de l'Examen de la Mise en Œuvre de la Convention (CRIC-1) s'est ouverte lundi 11 novembre 2002, au siège de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), à Rome, en Italie. Le CRIC avait été établi par la Cinquième Conférence des Parties (CdP-5) de la CCD, en octobre 2001, pour procéder à la revue et à l'évaluation de la mise en œuvre de la Convention.

Après les déclarations d'ouverture et l'adoption de l'ordre du jour et des questions d'organisation, les délégués ont commencé l'évaluation de la mise en application de la CCD dans le contexte des alinéas 2 (a) et (b) de l'Article 22 (Conférence des Parties) et de l'Article 26 (communication des données). Tout au long de la semaine, les délégués devaient ainsi entendre des exposés d'études de cas présentés par les cinq régions de la CCD et portant sur sept sujets thématiques, à savoir: les processus participatifs impliquant la société civile, les organisations non gouvernementales (ONG) et les organisations communautaires de base (OCB); les cadres ou les arrangements législatifs et institutionnels; les liens et les synergies avec d'autres conventions environnementales et, le cas échéant, avec les stratégies nationales de développement; les mesures visant à la réhabilitation des sols dégradés; le suivi et l'évaluation de la sécheresse et de la désertification; les systèmes d'alerte précoce pour l'atténuation des effets de la sécheresse; l'accès des pays touchés, Parties, en particulier, des pays en développement touchés, Parties, aux technologies appropriées, à l'information et au savoir-faire; et, la mobilisation et la coordination des ressources, tant nationales qu'internationales, y compris la conclusion d'accords de partenariat.

LUNDI 11 NOVEMBRE 2002

La première séance de travail du Comité chargé de l'Evaluation de la Convention (CRIC-1) s'ouvrit le lundi 11 novembre. Le Secrétaire Exécutif de la CCD, Hama Arba Diallo, souhaite aux délégués la bienvenue au CRIC et remercia l'Italie et la FAO de l'accueil de la réunion. Il mit en exergue le travail important accompli pour l'élargissement du soutien en faveur de la CCD et souhaite aux participants plein succès dans leurs travaux.

Le Président du CRIC, Rogatien Biaou (Bénin) encouragea l'adoption d'un esprit de compréhension mutuelle et de tolérance et une focalisation sur les effets catastrophiques de la désertification et de la sécheresse. Il souligna que le CRIC constituait un instrument de travail axé sur les aspects pratiques de la CCD, et que les

délégués se devaient, désormais, d'être concrets dans le traitement des problèmes des populations confrontées à la désertification et à la dégradation des sols.

Le Directeur Général Adjoint de la FAO, David Harcharik, mit l'accent sur le lien entre la sécurité alimentaire et la lutte contre la désertification. Il déclara que les délégués devaient procéder à l'examen des rapports entre la dégradation des sols, la malnutrition et la pauvreté. Il souligna que les conclusions du Sommet pour le Développement Durable (SMDD), tenu à Johannesburg, devaient être utilisées comme autant de poteaux indicateurs, pour la réussite de l'action future.

Le Président de la CdP-5, Charles Basset (Canada), retraça les événements significatifs, ayant trait à la CCD, qui avaient eu lieu depuis la CdP-5, notamment: la Quatrième Réunion Ministérielle de l'OMC; la Conférence sur le Financement du Développement; le Sommet Alimentaire Mondial +5; le Sommet du G-8; le SMDD et la Deuxième Assemblée du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM). Il indiqua que les progrès réalisés dans le cadre de la CCD devaient être perçus à la lueur de ces développements et mit en relief la nécessité d'agir à travers l'échange des données et des expériences acquises en matières de lutte contre la désertification.

Le Sous-secrétaire d'Etat italien, auprès du Ministère de l'Environnement et de la Protection des Terres, Roberto Tortoli, déclara que les délégués se devaient de promouvoir les synergies entre les conventions et de reconnaître le lien entre les phénomènes de pauvreté et de dégradation des sols.

LES QUESTIONS D'ORGANISATION: La Plénière désigna, par acclamation, les quatre vice-présidents suivants: Khaled Al-Shara'a (Syrie), pour le Groupe asiatique; Gisela Alonso Dominguez (Cuba), pour le Groupe d'Amérique Latine et Caraïbes; Franco Micieli de Biase (Italie), pour le Groupe Europe de l'Ouest et autres Etats; et, Ketevan Tsereteli (Georgie), pour le Groupe Europe Centrale et de l'Est. Franco Micieli de Biase fut désigné rapporteur. La Plénière devait ensuite adopter l'Ordre du Jour Provisoire de la Réunion (ICCD/CRIC(1)/1). Le Président du CRIC, Biaou, parla de la réunion consacrée au Dialogue Interactif Mondial, prévue le mercredi 20 novembre, et des études de cas qui devaient être présentés par les groupes régionaux, traitant des sept sujets thématiques définis dans la Décision 1/CdP-5 (procédures additionnelles ou mécanismes institutionnels pour l'évaluation de la mise en application de la Convention).

LES DÉCLARATIONS D'OUVERTURE: Signalant que la majorité des Parties avaient achevé leurs Plans d'Action Nationaux (PAN), le Secrétaire Exécutif de la CCD indiqua que la Convention entrait désormais dans l'étape cruciale de la mise en application. Il énuméra les diverses actions entreprises par les Parties ayant bien avancé dans la mise en œuvre, telles que: des arrangements législa-

Ce numéro du Bulletin des Négociations de la Terre © enb@iisd.org a été rédigé par Nienke Beintema <nbeintema@planet.nl>, Richard Sherman <rsherman@icon.co.za> et Hugh Wilkins <hugh@iisd.org>. Editrice en Chef: Pamela S. Chasek, Ph.D. pam@iisd.org. Version Française: Mongi Gadhoom: mongi@iisd.org. Directeur du Service Information: Langston James Goree VI kimo@iisd.org. Directrice des opérations: Marcela Rojo marcela@iisd.org. Assistant en Ligne: Diego Noguera diego@iisd.org. Les principaux bailleurs de fonds du Bulletin sont: Le Ministère Néerlandais des affaires Etrangères, le Gouvernement du Canada (à travers l'ACDI), les Etats-Unis (à travers l'USAID), l'Agence Suisse de l'Environnement, des Forêts et du Paysage (SAEFL), le Royaume-Uni (à travers le DFID, la Commission Européenne (DG-ENV), le Ministère Danois des Affaires Etrangères et le Gouvernement Allemand (à travers les Ministères de l'Environnement (BMU) et de la Coopération pour le Développement (BMZ). Un soutien général a été accordé au Bulletin, au titre de l'exercice 2002, par: les Ministères Finlandais des Affaires Etrangères et de l'Environnement, le Gouvernement Australien, les Ministères Suédois de l'Environnement et des Affaires Etrangères, le Ministère Néo-Zélandais des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur, les Ministères Norvégiens de l'Environnement et des Affaires Etrangères, Swan International et les Ministères Nippon de l'Environnement (à travers l'IGES) et de l'Energie, du Commerce et de l'Industrie (à travers le GISPRD). La version Française est financée par le Ministère Français des Affaires Etrangères. Le Bulletin est joignable à enb@iisd.org et par tel: +1-212-644-0204; fax: +1-212-644-0206. L'IIDD peut être contacté par <info@iisd.ca> et par courrier au 161, Portage Avenue East, 6th Floor, Winnipeg, Manitoba R3B 0Y4, Canada. Les opinions exprimées dans le Bulletin appartiennent à leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement les vues de l'IIDD et des bailleurs de fonds. Des extraits du Bulletin peuvent être utilisés uniquement dans des publications non commerciales moyennant une citation appropriée. Les versions électroniques du Bulletin sont diffusées par courriel et sont disponibles à travers le serveur WWW Linkages à: <http://www.iisd.ca/linkages/>.



tifs, institutionnels et de régulation en faveur de la lutte contre la désertification; des mesures favorisant la participation des parties prenantes; et l'intégration de la CCD dans les cadres du développement durable et de l'éradication de la pauvreté. Il se félicita des résultats du SMDD, qualifiés de "grand succès," et nota la reconnaissance de la CCD, par le Sommet, comme étant l'un des outils de l'éradication de la pauvreté et de la mise en œuvre des Objectifs de Développement du Millénaire. Evoquant la nécessité de ressources financières adéquates et prévisibles, l'orateur souligna l'importance de la décision prise par la Deuxième Assemblée du FEM de retenir la dégradation des sols comme pôle de focalisation, et de l'invitation à désigner le FEM comme mécanisme de financement de la CCD. Il affirma que tout cela était de nature à favoriser grandement la mise en application de la CCD.

Le Danemark, au nom du Groupe Europe de l'Ouest et Autres Etats (GEOAE), indiqua que le CRIC se devait d'adopter une approche de bas en haut, authentique, axée sur les régions, favorisant la participation de l'ensemble des parties prenantes et permettant d'aboutir à l'identification des leçons apprises et des contraintes rencontrées à l'échelle régionale, qui pourraient être synthétisées pour considération et action, à la CdP-6, en septembre 2003. Le représentant accueillit favorablement la décision prise par l'Assemblée du FEM, de désigner la dégradation des sols comme pôle de focalisation. S'agissant des questions de fond sur lesquelles devait porter le Dialogue Interactif Mondial, il suggéra qu'il était important que les échanges traitent "des étapes à venir" du processus de la mise en application et qu'on y tienne compte de certains éléments clés des débats internationaux, comme: le lien entre la pauvreté et la dégradation des sols; l'accès aux ressources productives naturelles; les synergies effectives entre les accords environnementaux multilatéraux (AEM); le régime foncier et les femmes; et les sources de revenus alternatives dans les zones arides.

Le Venezuela, au nom du G-77/Chine, souligna l'importance du CRIC pour l'avancement du processus de mise en application et se félicita des conclusions du SMDD et de la Deuxième Assemblée du FEM. Au sujet du programme opérationnel du FEM consacré à la lutte contre la dégradation des sols, l'orateur appela le FEM à considérer la possibilité de financer la conduite d'activités d'habilitation, le renforcement des capacités, la réalisation d'objectifs scientifiques particuliers et la mise en place de projets d'investissements.

Soulignant que l'Asie comptait parmi les régions les plus durement touchées, avec ses plus de 400 millions de personnes soumises à la désertification, en Chine seulement, la Syrie, au nom du Groupe asiatique, appela à un meilleur soutien de l'élaboration des PAN et de leur mise en œuvre dans le contexte des Annexes régionales de la CCD. L'Uruguay, au nom du Groupe Amérique Latine et Caraïbes, appela le CRIC à procéder à l'identification des solutions pertinentes en matière de lutte contre la désertification et mit en exergue l'importance de la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre, si l'on voulait que la CCD devienne un instrument fort de l'éradication de la pauvreté.

EVALUATION THEMATIQUE I

La première évaluation thématique traita des sujets thématiques 1,2 et 4, tels que définis par la décision 1/CdP.5:

- Les processus participatifs impliquant la société civile, les organisations non gouvernementales et les organisations communautaires de base;
- Les arrangements législatifs et institutionnels; et
- Les liens et les synergies avec les autres conventions environnementales et, le cas échéant, avec les stratégies nationales de développement.

L'AFRIQUE: Bettina Horstmann (du Secrétariat de la CCD) passa en revue les conclusions et les recommandations de la réunion régionale africaine, tenue à Windhoek, en Namibie, du 15 au 19 juillet 2002, soulignant la nécessité: d'un meilleur renforcement des capacités; de ressources financières accrues; d'une meilleure harmonisation politique; d'une plus grande intégration

des objectifs de la CCD dans les politiques de développement nationales et régionales; et d'une plus grande synergie entre les ateliers organisés à l'échelle nationale.

Au sujet de l'étude de cas de la Namibie consacré au thème des processus participatifs, Shirley Bethune (Namibie) mit en exergue les actions entreprises en vue de promouvoir la participation des parties prenantes, dans la lutte contre la désertification. La représentante indiqua que des groupes de travail techniques formés par les parties prenantes ont été mis en place et chargés des questions ayant trait aux processus décisionnels, au travail de conscientisation, aux rapports nationaux, au renforcement des capacités, aux moyens de subsistance, à l'usurpation des droits dans la brousse, et aux relations internationales.

Nickey Gaseb (Fondation Namibienne de Recherche sur les Zones Désertiques) parla des activités conjointes menées par le secteur gouvernemental et les ONG. Il évoqua les points forts du processus, tels que, la coopération probante établie entre le gouvernement et les ONG, et l'enrichissement apporté à la mise en œuvre, à tous les niveaux, à travers la participation.

Gabriel Goagaseb (de l'organisation 'Khoadi Hôas Conservancy') parla des projets participatifs promus par les communautés de base, en Namibie, et donna un aperçu sur le Forum consacré à l'Approche Intégrée en matière de Gestion des Ressources (FIRM). Il nota que cette approche était fondée: sur des initiatives menées par les communautés elles-mêmes; sur l'engagement de l'ensemble des partenaires; sur une planification participative axée sur les besoins et les capacités des communautés; sur des plans de travail intégrés; et, sur un travail régulier de suivi et d'évaluation, effectué par les organisations, la communauté et le gouvernement. Shirley Bethune souligna le caractère durable de l'approche 'FIRM', laquelle: promeut la coopération entre le gouvernement et les ONG, place les communautés dans le siège de commande, promeut la planification participative au sein et entre les OCB, les ONG et le gouvernement, et promeut la planification intégrée des ressources. Elle souligna la nécessité: de ressources financières accrues, de l'expansion de tels programmes à travers toute la Namibie, et de l'intégration de ces activités dans tous les processus gouvernementaux.

Delphine Ouedraogo (Burkina Faso) présenta l'étude de cas montrant les arrangements législatifs et institutionnels entourant la mise en application de la CCD dans son pays. Elle souligna qu'outre les textes juridiques nationaux consacrés à la gestion des ressources, le cadre législatif comprenait des instruments juridiques internationaux, tels que CCD, la Convention-Cadre sur les Changements Climatiques (CCCC) et la Convention sur la Diversité Biologique (CDB). S'agissant du cadre institutionnel, l'oratrice mentionna la décentralisation des processus décisionnels et la création du Conseil National pour l'Environnement et le Développement Durable (CNEDD), comme autant de mesures importantes mises en place, et mit en exergue les domaines de focalisation suivants: l'environnement et le développement; l'eau et l'assainissement; les évaluations d'impact; et la sensibilisation environnementale. Elle précisa que la mise en œuvre de la CCD s'effectuait à travers une stratégie d'exécution conjointe portant à la fois sur la CCD, la CCCC et la CDB ainsi qu'à travers les Stratégies Nationales de Développement Durable (SNDD) et les PAN. Elle souligna qu'en dépit de résultats encourageants obtenus dans le domaine de l'atténuation des effets des activités agricoles, nombre de décrets législatifs restaient encore non appliqués, et le financement nécessaire aux programmes de développement locaux manquait toujours. Elle recommanda: une consolidation du mandat de l'organe national de coordination; un accroissement des capacités techniques des organes d'exécution; et la recherche de financements auprès des agences internationales.

Richard S. Muyungi (Tanzanie) donna un aperçu sur l'expérience de son pays dans le domaine des liens et des synergies entre les conventions environnementales et les stratégies de développement nationales. Il indiqua que la coopération est nécessaire dans le traitement des aspects économiques, sociaux et environnementaux de la



désertification. Les avantages offerts par la coopération avec d'autres conventions environnementales englobaient: l'utilisation efficace des données et des ressources humaines et financières; un sentiment de propriété plus important à travers les secteurs et les parties prenantes; et des opportunités accrues de répondre à des objectifs communs, tels que ceux de la lutte contre la pauvreté, de la promotion du développement durable et de la réduction de la vulnérabilité. Il identifia les étapes importantes franchies dans le processus de l'établissement des liens et des synergies, qui ont englobé: l'intégration des questions ayant trait à l'environnement et à la désertification dans les programmes de réforme des collectivités locales, à travers l'organisation de séminaires consacrés au renforcement des capacités; l'intégration de ces mêmes questions dans les programmes disponibles de réduction de la pauvreté; et la simplification des documents de la convention pour les non-spécialistes. L'orateur devait signaler toutefois que les développements restaient entravés par le manque de financement, la faible compréhension de l'importance des liens et des synergies, et par des facteurs tels que la pauvreté, le VIH/SIDA et les flux de réfugiés en Tanzanie.

En réponse à ces présentations, les questions et les commentaires ci-après furent soulevés au cours de la session:

- la nécessité pour les gouvernements et pour les Organes Nationaux de Coordination (ONC) de redéfinir leurs missions de manière à y promouvoir le rôle de la société civile et des OCB;
- l'intégration des efforts fournis dans le cadre de la CCD, dans les programmes des institutions financières internationales opérant dans le domaine de l'éradication de la pauvreté;
- une plus grande coopération entre les gouvernements et les institutions académiques et scientifiques, en particulier, dans le domaine des savoirs traditionnels;
- l'élaboration d'outils efficaces pour la participation des parties prenantes;
- la résolution des conflits entre le savoir traditionnel et les nouvelles technologies et entre les institutions gouvernementales et les institutions traditionnelles;
- l'intégration du secteur privé dans la mise en application de la CCD;
- l'implication des ministères des finances et du développement économique dans l'élaboration et la mise en œuvre des PAN; et
- le renforcement des liens et de la collaboration entre les institutions; et l'évitement du double emploi dans les programmes gouvernementaux.

MARDI 12 NOVEMBRE 2002

L'ASIE: Rezaul Karim (du Secrétariat de la CCD) introduisit les études de cas de la matinée. Il fit état des progrès enregistrés par la région dans le domaine de l'intégration des parties prenantes dans les programmes d'action, signalant toutefois la persistance du besoin de procéder à l'évaluation du degré et de l'efficacité de leur participation. Il indiqua que la décentralisation contribuait à l'amélioration des liens entre les conventions et les programmes. Au sujet des mesures législatives, il nota des avancées importantes, soulignant toutefois que l'application des lois restait une question non résolue.

Présentant l'étude de cas portant sur les processus participatifs, Namsrai Sarantuya (Mongolie) introduisit le projet consacré à la Prévention Intégrée de la Désertification dans la Région Sud de Gobi en Mongolie, et mit en relief les efforts fournis dans ce contexte pour la réalisation d'une approche de bas en haut, participative, axée sur l'être humain et orientée vers le concret. L'oratrice précisa que le rôle du projet était un rôle de facilitation, visant à prévenir la désertification et à promouvoir le développement rural et la gestion durable des ressources naturelles. Elle plaida pour la participation des OCB et recommanda la prévision d'action de suivi dans les domaines:

- des mécanismes d'incitation, tels que des réductions fiscales et l'octroi de récompenses, pour le développement communautaire;
- du soutien institutionnel et financier de la participation;

- du renforcement des capacités humaines et institutionnelles;
- des liens et de l'intégration dans les stratégies de développement locales; et
- de l'élaboration des critères de l'évaluation de l'approche participative et de ses effets.

Liu Tio (Chine) présenta les cadres et les arrangements législatifs et institutionnels consacrés à la lutte contre la désertification, mis en place dans son pays. Il donna un aperçu sur une série de lois appliquées à l'environnement, y compris la Loi Chinoise pour la Lutte contre la Désertification, qui fournit, *entre autres*, un cadre juridique pour la promotion du développement socio-économique et pour l'établissement des systèmes de contrôle. Il passa en revue les succès enregistrés dans les domaines de la mise en valeur des terres, de l'élimination de la pauvreté, de l'application des lois et de la promulgation des arrêtés municipaux. Identifiant les domaines nécessitant encore une attention, il mentionna la sensibilisation et la conscientisation, et l'amélioration de l'élaboration et de la mise en application des lois.

U Thein Win (Myanmar) présenta une synthèse de l'approche adoptée par son pays à l'égard du Plan d'Action 21, laquelle fournissait un cadre pour les programmes visant à la réalisation du développement durable, y compris la lutte contre la désertification. Au sujet de la mise en application de la CCD, l'orateur mentionna l'élaboration des PAN et la mise en place de la Commission Nationale chargée des Affaires Environnementales (CNAE), qui comprend des représentants de tous les ministères. Il mit en relief les Plans Directeurs Forestiers Nationaux de Myanmar, qui intègrent divers aspects de la lutte contre la désertification, indiquant qu'il y avait de nombreux exemples illustrant les réussites de l'action nationale dans le domaine de l'atténuation de la dégradation des sols.

Au cours du débat qui suivit, plusieurs intervenants notèrent l'importance:

- de mesurer l'efficacité des mécanismes de participation du public;
- de s'assurer de l'intégration du secteur privé, en particulier, les entités opérant dans les domaines forestiers, agricole et chimique;
- d'établir des liens pratiques entre la lutte contre la désertification et la gestion des ressources naturelles;
- d'élaborer des indicateurs et des critères pour le suivi de l'efficacité des approches participatives; et
- de tenir compte du rôle des incitations et de la création d'emplois au niveau communautaire.

L'AMERIQUE LATINE ET LES CARAIBES: Sergio Zelaya (du Secrétariat de la CCD) introduisit une synthèse des principaux résultats dégagés des soumissions faites par les Parties appartenant à la région Amérique Latine et Caraïbes. S'agissant des processus participatifs impliquant la société civile, les ONG et les OCB, l'orateur souligna l'importance de l'instauration d'un environnement favorable au renforcement de la décentralisation et de la participation dans la conception et dans la mise en œuvre des politiques, et la nécessité de traiter du problème des faibles niveaux de participation des communautés locales et indigènes. Au sujet des cadres législatifs et institutionnels, il nota que plusieurs pays avaient besoin d'OCB plus représentatives et mieux financées, appuyées par un soutien politique de haut niveau, pour aider à l'équilibre des cadres stratégiques. Au sujet des liens et des synergies avec d'autres conventions internationales et avec les stratégies de développement nationales, l'orateur indiqua que les soumissions notaient un besoin d'améliorer les procédures et l'intégration opérationnelle, ainsi que la nécessité d'adopter des approches stratégiques de développement favorisant les activités conjointes, évitant la duplication des efforts et renforçant le bon rapport coût-efficacité.

Carlos Alberto Zamora Pineiro (Bolivie) passa en revue les processus encadrant la participation de la société civile dans la lutte contre la désertification, dans son pays. Il donna un aperçu sur l'étendue de la désertification en Bolivie, sur la législation nationale mise en place pour la lutte contre le phénomène, et sur les efforts fournis dans le domaine de la décentralisation des processus



décisionnels, aux fins de permettre une plus grande participation des communautés locales et des populations indigènes dans les prises de décisions politiques. Il indiqua que les résultats de la décentralisation ont englobé une plus grande légitimité des processus décisionnels et une plus grande participation de la société civile dans le suivi et dans le contrôle des projets. Il constata toutefois que de faibles niveaux de motivation, à l'échelle locale, à s'engager dans le processus, ont été une entrave à la participation.

Abril Méndez (Panama) décrit les cadres législatifs et institutionnels mis en place dans son pays pour faire face au problème de la dégradation des sols et donna un aperçu sur les actions législatives, réglementaires et institutionnelles entreprises. L'oratrice précisa que ces actions visaient à réhabiliter l'environnement, à promouvoir le développement durable et à améliorer la gestion dans les domaines de la conservation et de l'utilisation des ressources. Elle souligna que des mécanismes institutionnels ont été mis en place pour coordonner et harmoniser les politiques, pour combler les lacunes en matière de lois, et pour renforcer l'élaboration et la mise en œuvre des PAN.

Dornella Seth (Antigua et Barbuda) parla de l'utilisation des liens et des synergies entre les AEM dans son pays. Elle indiqua qu'en raison de la limite des capacités institutionnelles et techniques dans les Etats insulaires en développement, l'utilisation des synergies est cruciale pour la mise en œuvre des mesures retenues dans le cadre de la lutte contre la désertification. Elle nota qu'Antigua et Barbuda s'est doté d'une agence centrale chargée de la coordination des activités ayant trait aux AEM, aux fins de réduire la duplication des efforts et accroître l'efficacité des travaux et de la coopération entre les entités gouvernementales.

Dans le débat qui suivit, les participants soulevèrent plusieurs questions concernant:

- l'identification des intérêts de la société civile, en particulier, ceux des populations indigènes, de leur manière de participer, de l'intégration de leurs points de vue dans les prises de décisions et de leur impact sur le processus;
- la mesure de l'impact de la nouvelle législation;
- les approches régionales dans le domaine de la promotion des synergies, dans les petits Etats insulaires en développement;
- l'identification des mesures probantes et des projets réussis qui ont contribué à l'amélioration des synergies entre les conventions environnementales; et
- l'importance de la transparence dans les activités liées aux arrangements techniques et institutionnels.

LA MEDITERRANEE DU NORD ET L'EUROPE CENTRALE ET DE L'EST ET AUTRES PARTIES TOUCHÉES:

Faisant référence aux conclusions et aux recommandations de la réunion régionale tenue à Genève, du 23 au 26 juillet 2002, Elyse David (du Secrétariat de la CCD) mit en exergue: la nécessité d'avantage d'activités de conscientisation; l'importance de la traduction des implications de la CCD dans un langage intelligible et de leur intégration dans les programmes éducationnels; et les possibilités d'une implication plus importante des ONG. Elle plaida pour une mise à jour continue des lois environnementales et des arrangements institutionnels.

Abordant le rôle des approches participatives, Victor Louro (Portugal) présenta l'étude de cas portant sur la mise en œuvre du PAN au Portugal. Il indiqua que les phases de planification du PAN incluent: une coopération avec les experts; la sélection des représentants appropriés des parties prenantes; la tenue d'ateliers appliquant des approches participatives; et l'identification des activités et les actions de suivi. Identifiant les défis importants qui restent à relever, il mentionna la nécessité pour le PAN d'essayer de répondre aux attentes des populations des zones touchées.

Présentant l'étude de cas portant sur les mesures législatives, Beatriz Bueno Gonzalez (Espagne) nota qu'une mise en valeur de terres dégradées a été effectuée dans le cadre des projets de gestion des lignes de partage des eaux, d'hydrologie et de foresterie, se focalisant sur les domaines relevant du contrôle public. L'oratrice nota que l'Espagne utilisait efficacement les technologies de conservation agricole appliquées pour l'entretien de la végétation et

du couvert végétal, pour la préservation de la fertilité des terres, et pour l'utilisation des subventions en faveur de la production agricole écologiquement rationnelle. Au sujet de la Politique Agricole Commune Européenne, elle nota la mise en place d'une nouvelle législation consacrée aux "bonnes pratiques agricoles," qui sont cruciales pour la lutte contre la désertification. Abordant la question des leçons apprises du processus de PAN espagnol, elle souligna que:

- la réponse à la désertification nécessitait une approche juridique et institutionnelle multidisciplinaire;
- les organisations institutionnelles et législatives avaient besoin de consolider et de coordonner leurs réponses; et
- l'intégration des mesures de désertification dans les programmes et les projets d'autres organisations et organes sectoriels, en s'assurant de la coopération inter-institutionnelle.

Vladimir Savchenko (Biélorussie) présenta l'étude de cas portant sur l'intégration des mesures de mise en œuvre ayant trait à la CCD dans la stratégie nationale de développement durable de la Biélorussie. Il mit en exergue le travail accompli par la cellule de travail inter-agences chargée de la mise en application de la CCD, visant à l'évitement de la duplication des efforts et à la coordination des activités avec les agences et les organes nationaux chargés de la mise en œuvre des autres conventions des Nations Unies. Il nota que, dans les efforts fournis dans le cadre de la mise en application de la CCD, la Biélorussie accordait une priorité aux mesures suivantes: le renforcement des capacités institutionnelles; les processus de planification conjoints avec les parties prenantes; les mesures nationales et sectorielles applicables à la foresterie et à l'agriculture; les projets pilotes; et la sensibilisation et la conscientisation du public. Evoquant les conséquences de l'accident nucléaire de Tchernobyl, il souligna la nécessité d'une aide internationale pour le traitement de la contamination par radiation subie par la Biélorussie. Il mit en relief les étapes pratiques suivantes, nécessaires à la création des synergies entre les AEM:

- l'établissement d'un plan d'action national consolidé englobant les conventions sur les changements climatiques, sur la biodiversité et sur la lutte contre la désertification;
- l'élaboration d'auto-évaluations des capacités nationales; et
- la mise en place de projets pilotes de mise en œuvre pratique portant sur l'amélioration des sols, sur la réduction des émissions de GES et sur la protection de la biodiversité.

Dans le débat qui suivit, les participants soulevèrent plusieurs questions portant sur les causes de la désertification découlant de l'abandon des terres et des empiétements commis par les populations et sur la mesure de l'implication des femmes, des communautés rurales et des jeunes dans la mise en œuvre des PAN et des projets de gestion des terres sèches.

SYNTHESE DU PRESIDENT ET DEBAT GENERAL AUTOUR DES PRESENTATIONS THEMATIQUES: Après l'achèvement des présentations thématiques, le Président du CRIC, Biaou, demanda aux délégués de présenter leurs réflexions sur les présentations faites au cours des journées précédentes, en se focalisant sur les leçons apprises, et de traiter du point de savoir si la mise en application de la CCD avançait bien dans la bonne direction. Plusieurs de participants notèrent la nécessité:

- de trouver les outils adéquats nécessaires à la promotion de la participation du public dans chacun des pays;
- de mettre en place des institutions et des lois visant à promouvoir le développement durable;
- de cibler les jeunes en vue de leur implication dans les programmes participatifs, aux fins de s'assurer de la réussite à long terme des mesures anti-désertification;
- de traiter des synergies au niveau local ainsi qu'aux niveaux national et régional; et
- de démontrer que les mesures anti-désertification ont réduit ses effets et de confirmer que la participation accrue et le renforcement des capacités sont les bonnes mesures à prendre.

Le Président Biaou présenta ses commentaires sur les exposés, indiquant que pour ce qui est de la question de la participation, il était nécessaire d'avoir: une implication du secteur privé, y compris



celui académique; de fortes incitations pour obtenir et entretenir l'implication des populations; et le placement de l'accent sur la décentralisation des processus décisionnels.

S'agissant des cadres législatifs et institutionnels, il indiqua:

- qu'une série de lois est nécessaire pour le traitement des questions ayant trait à la désertification;
- que les lois doivent être non seulement élaborées et adoptées mais également appliquées à tous les niveaux; et
- que les ressources humaines, financières et matérielles nécessaires doivent être mises à la disposition des institutions existantes.

Au sujet des synergies entre les AEM, il stipula que:

- les synergies entre les AEM pouvaient apporter une valeur ajoutée dans l'utilisation effective et efficiente des ressources humaines, financières et matérielles;
- l'utilisation probante des synergies exigeait un engagement ferme de la part des gouvernements aux fins de s'assurer de la coordination générale et de l'évitement des chevauchements et des doubles emplois; et
- les gouvernements et les parties prenantes doivent concevoir et mettre en œuvre des projets et des activités répondant aux principaux objectifs de la CCD, tout en œuvrant pour la promotion des synergies.

MERCREDI 13 NOVEMBRE 2002

EVALUATION THEMATIQUE II

La seconde évaluation porta sur les sujets thématiques 5, 6 et 7, à savoir:

- les mesures de réhabilitation des terres dégradées;
- le suivi et l'évaluation de la sécheresse et de la désertification, les systèmes d'alerte précoce nécessaires à l'atténuation des effets de la sécheresse, et
- l'accès des Parties pays touchés, et en particulier, des Parties pays en développement touchés, aux technologies appropriées, à l'information et au savoir-faire.

Ahmed Cissoko (du Secrétariat de la CCD) introduisit les études thématiques portant sur les questions scientifiques et technologiques. Mettant en exergue les recommandations concernant la mise en valeur des terres dégradées, l'orateur nota que les PAN devaient promouvoir les bonnes pratiques en matière de gestion durable des eaux et des sols, l'agriculture organique, les pratiques traditionnelles, et qu'ils devaient intégrer les plans de réaction aux catastrophes naturelles.

Introduisant l'étude thématique consacrée au suivi et à l'évaluation des systèmes d'alerte précoce pour l'atténuation des effets de la sécheresse, il évoqua le manque de données de référence, la limite de l'accès aux bases de données et des capacités humaines, institutionnelles et financières. L'orateur recommanda aux Parties de prendre des mesures à caractère plutôt préventif que réactif, notamment: l'élaboration d'indicateurs et de points de repères; l'établissement de systèmes opérationnels d'alerte précoce dans les domaines de la sécheresse et de l'humidité des sols; et l'amélioration de la mise en réseau des institutions scientifiques.

Au sujet du renforcement des liens entre les décideurs et les institutions scientifiques, l'orateur souligna la nécessité d'accorder une priorité à l'élaboration de nouvelles approches et de nouvelles technologies, et à l'interaction entre les pays de la région de manière à accroître les flux d'informations, à promouvoir les projets de recherche conjoints, et à stimuler le savoir-faire technologique approprié. Il suggéra également une interaction et un soutien mutuels étroits entre les réseaux de programmes thématiques et le programme de travail de la Commission Scientifique et Technologique (CST).

Au sujet de l'accès aux technologies appropriées, à l'information et au savoir-faire, il indiqua qu'en dépit de la disponibilité d'une large gamme de technologies et de connaissances et de techniques traditionnelles, souvent, les décideurs n'utilisaient pas les résultats de la recherche. Il recommanda que la CST procède: à la dissémination des données concernant les connaissances et les bonnes pratiques traditionnelles disponibles; à la facilitation d'une

aide financière et technique accrue en faveur du transfert des technologies; et, à la conduite de travaux sur les dimensions économiques et sociales du transfert des technologies.

L'ASIE: Introduisant les études de cas soumises par la région asiatique, Rezaul Karim (du Secrétariat de la CCD) souligna la nécessité: d'une coordination plus efficace des activités de mise en valeur; d'une amélioration du suivi, de l'établissement de systèmes d'évaluation et d'alerte précoce; et d'un renforcement de la recherche scientifique pour l'impulsion de la mise en œuvre des PAN. Durikov Muhamet (Turkménistan) introduisit l'étude de cas soumise par son pays pour la réhabilitation des terres dégradées et mit l'accent sur: des problèmes d'inégalité dans l'approvisionnement en eau; la collecte du bois de chauffe; la destruction des fourrages; la faiblesse des systèmes de drainage et d'irrigation; et la dégradation des sols dans les zones montagneuses. Abordant les mesures adoptées pour la mise en valeur des terres au Turkménistan, l'orateur mit en exergue: la stabilisation des dunes de sable; les initiatives de gestion forestière dans les zones montagneuses; l'utilisation de nouvelles techniques d'irrigation; l'accroissement des semis; le développement d'une zone verte plus importante en surface; et l'amélioration de la coopération avec les organisations internationales.

Introduisant l'étude de cas consacrée au suivi et à l'évaluation des systèmes d'alerte précoce pour l'atténuation des effets de la sécheresse, Naser Moghaddasi (Iran) parla des méthodes et des technologies utilisées, y compris le recours à l'imagerie satellitaire et à la photographie aérienne dans l'évaluation des effets de la désertification. L'orateur nota que l'Iran assurait le suivi des aspects hydrologiques, agricoles, météorologiques et socio-économiques de la sécheresse. Il mit en relief les mesures prises pour: l'identification des domaines de la collecte des données; la détermination de la vulnérabilité; la répartition des ressources financières; la détermination des priorités politiques; et le soutien des programmes de suivi et des méthodes de lutte contre les inondations.

Introduisant l'étude de cas portant sur l'accès aux technologies appropriées, à l'information et au savoir-faire, Ahmed Al-Attas (Yémen) souligna le besoin d'améliorer la mise en application des technologies appropriées et l'utilisation du savoir indigène. Il indiqua que les projets et les programmes d'application des technologies doivent viser à accroître les rôles des dirigeants communautaires et traditionnels et des femmes. Il nota les exigences des systèmes de suivi et d'observation environnementale, des systèmes d'information, et de la coopération avec les organisations internationales. Au sujet des pratiques en matière de gestion des ressources en eau, l'orateur évoqua la nécessité: d'une application élargie des pratiques traditionnelles; de captage des eaux d'inondation; l'accroissement de l'efficacité des pratiques d'irrigation; la collecte des eaux de pluie et des eaux de surface; et la protection des vallées et des zones montagneuses.

Dans le débat qui suivit les présentations, les délégués soulevèrent nombre de questions portant, entre autres, sur:

- l'identification des méthodologies de mise en valeur des sols salins;
- la combinaison des méthodes modernes et des méthodes traditionnelles de collecte et du stockage des eaux de pluie;
- l'identification des efforts nécessaires à la réduction des effets anthropiques sur la dégradation des sols.
- les mécanismes utilisés pour s'assurer de la participation des communautés de base dans les projets de lutte contre la désertification;
- la mobilisation et l'échange des connaissances traditionnelles;
- l'identification des incitations susceptibles d'encourager les agriculteurs et les éleveurs à participer à la lutte contre la désertification; et
- l'intégration des jeunes et des femmes dans les projets de lutte contre la désertification.

L'AMERIQUE LATINE ET CARAIBES: Introduisant les études de cas soumises par la région Amérique Latine et Caraïbes, Sergio Zelaya (du Secrétariat de la CCD) parla des efforts fournis à l'échelle régionale dans le domaine de la mise en valeur des terres



dégradées. Il souligna toutefois, le besoin: d'un élargissement de la base des données concernant les technologies; d'une promotion accrue des pratiques agricoles durables; et la formulation d'indicateurs pour la prévention de la sécheresse et pour le suivi de ses effets. L'orateur précisa que ces indicateurs doivent être de caractère environnemental, économique et social, et qu'ils doivent être clairs et accessibles à toutes les parties prenantes. Au sujet de la mise en valeur des terres dégradées, il plaida pour l'utilisation de l'expertise et des connaissances traditionnelles régionales disponibles, de systèmes d'alerte précoce spécifiques à la région, et de synergies entre les politiques environnementales. Il appela les pays industrialisés à fournir des financements aux projets de suivi et de mise en valeur, entrepris dans la région.

Au sujet des mesures de réhabilitation des terres dégradées, Miguel Moriya Roa (Paraguay) nota qu'en raison des défrichages par le feu, de l'exploitation mécanisée des terres, et du surpâturage, son pays est confronté à une dégradation rapide des sols à la fois dans les régions arides et les régions humides. Soulignant la nécessité d'un changement dans les méthodes de production, il plaida pour la réduction des labourages et l'élimination des défrichages par le feu. Il expliqua que compte tenu des périodes transitoires peu profitables, les petits agriculteurs se trouvent limités dans le changement des méthodes de production, et appela aux entités nationales et internationales du secteur privé à participer de manière directe dans ce processus.

Introduisant l'étude de cas portant sur le suivi et l'évaluation des systèmes d'alerte précoce, Elena Abraham (Argentine) qualifia ces sujets de facteurs clés de la mise en application de la CCD aux niveaux régional et sous-régional. Notant le manque de savoir-faire chez les parties prenantes, elle souligna l'importance de la communication et des échanges d'expériences efficaces. Elle fit également état des efforts fournis dans le domaine du renforcement des capacités dans les secteurs scientifiques et institutionnels, et plaida pour l'implication des ONG et pour l'amélioration des liens entre les programmes nationaux et les programmes internationaux.

Introduisant l'étude de cas consacrée à l'accès aux technologies appropriées, à l'information et au savoir-faire, Carlos Pineda Mejia (Honduras) mit en exergue l'utilisation du savoir traditionnel et de la science dans le traitement de la conservation et la réhabilitation des sols. Se référant au problème de la pauvreté dans son pays, il indiqua que la sécurité alimentaire devait être prioritaire et décrit les activités en cours dans le domaine de la mise en valeur des terres, y compris: la gestion des eaux souterraines; la gestion des déchets; le zéro labourage; le semis direct; et l'évitement des défrichages par le feu.

Au cours du débat qui suivit, des questions touchant aux considérations suivantes furent soulevées:

- l'amélioration des échanges d'informations entre les pays du sud;
- les approches utilisées pour l'amélioration des investissements mis à disposition des projets de mise en valeur menés dans les zones arides;
- les approches utilisées pour la dissémination de l'information concernant les technologies et les méthodes agricoles appropriées;
- les repères et les indicateurs nécessaires à l'évaluation des effets de la réhabilitation des sols;
- les méthodologies utilisées pour établir une distinction entre les technologies appropriées par rapport aux pratiques locales;
- les indicateurs utilisés pour la mesure des effets socio-économiques de la désertification, aux niveaux des communautés et des ménages; et
- le traitement de la question de la participation des petits agriculteurs par rapport à l'introduction des nouvelles technologies.

LA MEDITERRANEE DU NORD ET L'EUROPE CENTRALE ET DE L'EST ET AUTRES PAYS TOUCHES PARTIES: Identifiant les mesures mises en place pour la réhabilitation des terres dégradées, Elyse David (du Secrétariat de la CCD) nota que ces mesures sont focalisées sur la reforestation, la

réhabilitation des terrasses et des systèmes d'irrigation et sur le dessalement des terres. Entre autres mesures adoptées pour la prévention de la désertification, l'oratrice évoqua celles appliquées à la gestion des lignes de partage des eaux, à la maîtrise de l'érosion, à l'agriculture organique et à la réduction de la teneur en sel des terres. Notant que l'Europe a placé un accent limité sur l'application du savoir traditionnel, elle mit en relief la nécessité d'une information scientifique plus accessible aux usagers de base, d'un travail plus approfondi sur les questions socio-économiques et d'une plus grande intégration des recommandations de la CST dans les PAN. Identifiant les questions devant faire l'objet d'un débat, elle suggéra de se focaliser sur la mise en valeur des sols dégradés relevant du secteur privé, l'élaboration de programmes transfrontaliers de suivi, et de s'assurer que les décideurs ont accès aux résultats du suivi et de la recherche, appliqués à la sécheresse.

Introduisant l'étude de cas concernant les mesures mises en place pour la réhabilitation des terres dégradées, Ashot Vardevanyan (Arménie) donna un aperçu sur les principaux facteurs contribuant à la dégradation des sols dans son pays. Il présenta les mesures retenues en faveur de la mise en valeur des terres dégradées, dont: l'amélioration de la législation et le renforcement de la gestion étatique de l'environnement; l'accroissement de la propriété économique; et l'amélioration de l'utilisation des ressources naturelles. Il décrit divers efforts fournis dans les secteurs de l'agriculture, du développement urbain, de l'industrie et des transports.

Dóra Kulauzov (Hongrie) introduisit l'étude de cas portant sur le suivi et l'évaluation des systèmes d'alerte précoce, et donna un aperçu sur les politiques appliquées dans son pays. Elle recommanda l'élaboration de cartes européennes consacrées au suivi et à l'évaluation de la sécheresse, et la mise en place d'un réseau de réactivité à la sécheresse en Europe Centrale et de l'Est. Elle nota qu'un suivi et une évaluation efficaces exigeaient une coordination plus effective, des méthodologies améliorées et une communication accrue.

Introduisant l'étude de cas portant sur l'accès aux technologies appropriées, à l'information et au savoir-faire, Mordechai Rodgold (Israël) mit en relief les pratiques appliquées par son pays, y compris: l'exploration de possibilités agricoles basées sur des ressources en eaux de faible qualité et de quantité variable; le reboisement des zones arides; le développement des synergies entre le reboisement et l'agriculture; la réutilisation des eaux usées; et la coopération avec les Etats voisins dans l'élaboration de normes communes.

Dans le débat qui suivit, les participants soulevèrent nombre de questions émergeant des présentations et touchant aux considérations suivantes:

- la répartition des responsabilités entre les gouvernements et la société civile dans le traitement des problèmes ayant trait à la lutte contre la sécheresse;
- l'attribution des responsabilités par rapport à la dégradation des terres;
- la réhabilitation des terres dégradées par les activités minières;
- le rôle de l'évaluation des effets environnementaux; et
- les effets environnementaux de l'utilisation des eaux usées dans les projets de lutte contre la désertification.

JEUDI 14 NOVEMBRE 2002

L'AFRIQUE: Introduisant les études de cas soumises par la région africaine, Bettina Horstmann (du Secrétariat de la CCD) mentionna le manque de systèmes appropriés de suivi et d'évaluation, et la nécessité d'un soutien financier et logistique accru en faveur des institutions de recherche pour l'opération des systèmes d'alerte précoce et l'entreprise de projets de suivi et d'évaluation. Elle déclara qu'il est besoin d'élaborer et d'appliquer des repères pour le suivi de l'étendue de la dégradation des ressources naturelles en Afrique. Faisant observer que nombre de programmes et de projets sont en place, elle nota le manque de coordination qui les caractérise et qui caractérise l'élaboration et la mise en œuvre



des PAN. Elle recommanda une focalisation sur les options offertes dans les domaines de la lutte contre la désertification et de l'atténuation des effets de la sécheresse et nota la nécessité d'évaluer la viabilité des programmes disponibles dans les zones arides. S'agissant de l'accès aux technologies appropriées, à l'information et au savoir-faire, elle mit l'accent sur la dissémination et l'application du savoir-faire et des bonnes pratiques traditionnels, sur le besoin d'un soutien accru en faveur du transfert des technologies, et sur l'accroissement de l'implication du secteur privé.

Présentant l'étude de cas consacrée au thème de la réhabilitation des terres dégradées, Jane Malephane (Lesotho) parla des efforts fournis par son pays pour l'engagement des jeunes dans les initiatives de gestion environnementale et de mise en valeur des terres. Elle introduisit plusieurs programmes de formation mis en place par le 'National Environmental Youth Corps', mettant en exergue des activités telles que la plantation d'arbres, la réduction et le recyclage des déchets et la construction utilisant des matériaux locaux. Abordant les avantages offerts par cette approche, elle nota les succès accomplis dans les domaines: de la mise en valeur des terres; de l'implication des jeunes; de la prévention des crimes; de l'inversion de l'exode rural; de l'évolution des attitudes communautaires en faveur de l'environnement; et de la fourniture de moyens de subsistance alternatifs.

S'agissant de l'étude de cas consacrée au thème du suivi et de l'évaluation de la sécheresse et de la désertification, Papa Mawade Wade (Sénégal) identifia les diverses technologies appliquées dans son pays, y compris, celles basées sur la télédétection et sur l'imagerie satellitaire. Il souligna la valeur de ces technologies: pour l'orientation des agriculteurs vers des parcours convenables; pour le suivi et la prévision des feux de brousse; pour l'identification des zones à haut risque; et pour la prévision des récoltes et du meilleur moment de les effectuer. Il indiqua que les expériences tirées de l'utilisation de ces technologies sont en cours d'intégration dans le PAN du Sénégal et plaida pour l'établissement, aux niveaux national et régional, de structures institutionnelles chargées du soutien et de l'entretien des systèmes de suivi et d'alerte précoce.

Abordant le thème de l'accès aux technologies appropriées, à l'information et au savoir-faire, Abdel Moneim Mohamed Hegazi (Egypte) présenta les résultats de l'étude pilote utilisant des technologies innovantes de collecte des eaux de pluie pour le développement rural des zones semi-désertiques. L'orateur nota que les objectifs du projet englobaient: l'amélioration des opportunités d'emploi pour les populations locales et autochtones; l'amélioration des revenus et de la qualité de vie des populations locales; et la diminution de la dégradation des sols à travers la conservation des ressources en eau. Identifiant les résultats positifs du projet, il mit en exergue: l'amélioration de la productivité agricole; la création d'opportunités d'emploi dans les secteurs du tourisme, de la construction et du commerce; la préservation du savoir indigène; et l'engagement des femmes dans des activités artisanales et d'élevage. Abordant la question de la viabilité des programmes de collecte des eaux, il mit l'accent sur la nécessité: de modélisations intégrées pour la conception et la mise en application des systèmes de collecte des eaux de pluie; le développement des priorités de la recherche pour faire face aux contraintes; l'établissement de programmes de formation pour les divers niveaux; et la conscientisation du public.

Après la présentation des études de cas, les délégués soulignèrent les points suivants:

- traiter les options offertes dans le domaine de la prévention de la dégradation des terres;
- s'assurer de la viabilité des programmes qui encouragent la participation des jeunes sans emploi dans la lutte contre la dégradation des sols;
- accroître les niveaux de la participation des ONG dans les organes établis pour la fourniture d'un avis et l'élaboration des programmes de lutte contre la dégradation des terres;
- appliquer les connaissances traditionnelles et locales dans les systèmes d'alerte précoce;
- traiter la question des coûts de l'opération et de l'entretien des

- systèmes de télédétection et de suivi satellitaire;
- impliquer les décideurs opérant dans le domaine des changements climatiques dans la conception et dans l'opération des systèmes de suivi et d'évaluation et d'alerte précoce;
- appliquer les repères et des indicateurs de la CST dans les systèmes nationaux de suivi et d'alerte précoce;
- s'assurer de la coopération et de l'échange d'informations entre les scientifiques, les chercheurs et les usagers; et
- traduire les résultats du suivi et des évaluations satellitaires dans les politiques et mesures gouvernementales.

SYNTHESE DU PRESIDENT ET DEBAT GENERAL AUTOUR DES PRESENTATIONS DE L'EVALUATION THEMATIQUE: Après l'examen des questions émergeant des présentations africaines, les délégués engagèrent un débat général pour la détermination des conclusions et des recommandations devant être dégagées des exposés portant sur les questions scientifiques et techniques issues de l'ensemble des cinq régions de la CDD, présentés au cours des deux dernières journées.

Identifiant les questions nécessitant davantage de dialogue, le Président du CRIC, Biaou, énuméra les points suivants:

- s'assurer que les activités de réhabilitation existantes tiennent compte des objectifs retenus dans le cadre des PAN;
- prendre des mesures pour l'adaptation et l'intégration des projets et des activités présentés dans les stratégies de développement nationales;
- adopter les techniques nécessaires à la dissémination des résultats de la recherche à l'ensemble des parties prenantes, y compris celles du niveau local;
- identifier les actions préventives devant être prises pour l'évitement de la sécheresse;
- reconnaître l'utilité des recommandations de la CST dans la mise en application des mesures de lutte contre la désertification;
- promouvoir la dissémination concrète du savoir-faire et des bonnes pratiques dans les rangs des décideurs politiques;
- reconnaître le rôle du savoir traditionnel dans l'élaboration des PAN; et
- établir un mécanisme permettant de s'assurer de la disponibilité de l'accès au transfert des technologies et au financement pour les parties prenantes.

En réponse à l'identification des thèmes effectuée par le Président, les délégués soulevèrent nombre de questions portant entre autres sur:

- la reconnaissance, l'utilisation et l'intégration des avantages relatifs offerts par les zones arides;
- la nécessité d'appliquer des stratégies à la fois préventives et adaptatives dans le traitement de la désertification;
- l'identification des avantages de l'application des technologies anciennes, traditionnelles et modernes;
- l'amélioration de l'accès des communautés aux technologies;
- l'établissement d'un mécanisme pour l'application des techniques et des connaissances traditionnelles dans les pays dotés de conditions similaires;
- le renforcement des rôles des jeunes et des femmes dans le processus à travers des initiatives de formation;
- la nécessité d'une meilleure observation et utilisation des recommandations de la CST;
- la promotion des interconnexions entre les stratégies économiques et celles anti-désertification;
- l'utilisation des organisations régionales et sous-régionales dans les échanges d'informations entre les pays;
- la création d'inventaires des pratiques traditionnelles devant être partagées par les Parties et utilisées dans les PAN;
- l'engagement des communautés scientifiques nationales dans la mise en application de la CCD;
- la considération des activités et des approches adoptées en rapport avec d'autres AEM et l'utilisation des synergies disponibles entre elles;
- la considération des effets sociaux, culturels et économiques de la dégradation des terres, y compris les questions ayant trait aux régimes fonciers;
- l'amélioration de la dissémination de l'information concernant la désertification aux communautés locales;



- l'utilisation des pratiques de planification de l'occupation des terres;
- l'assurance que les PAN ont des applications transversales; et
- la mobilisation de ressources suffisantes pour la couverture des systèmes d'alerte précoce et de gestion des risques dans les pays touchés Parties.

EVALUATION THEMATIQUE III

La troisième évaluation thématique traite du sujet thématique 3, à savoir, celui de la mobilisation et de la coordination des ressources, à la fois domestiques et internationales, y compris les conclusions et les accords concernant les partenariats.

Cheikh Sourang (Mécanisme Mondial) élabora le rôle du MM dans la mise en place des partenariats et dans la mobilisation des ressources pour la lutte contre la désertification et de l'éradication de la pauvreté. Notant que la formulation des PAN est un long processus exigeant une participation et un soutien financier à différents niveaux, l'orateur indiqua qu'il est besoin d'édifier des partenariats et d'intégrer les objectifs de la CCD dans les processus gouvernementaux de planification et de budgétisation. Il nota les effets multiplicateurs quantitatifs et qualitatifs des investissements, et souligna le rôle catalytique du MM dans la mobilisation des ressources pour la promotion de la participation de la société civile dans la mise en application de la CCD. Il souligna la nécessité d'études de cas justifiant les investissements dans le contrôle de la désertification et dans la dégradation des sols. Il mit en relief les programmes existants entre le MM et le FEM, notamment ceux: de l'Etude Mondiale sur la Dégradation des Terres; de la gestion intégrée des eaux et des sols en Afrique; et le Programme de Gestion des Zones Arides du Kazakhstan. Il évoqua la mise en place prochaine du programme de formation et d'échange d'informations du MM et du FEM, et plaida pour l'exploration de nouveaux mécanismes de financement et l'élaboration de plans de travail applicables aux niveaux national et sous-régional.

Melchiade Bukuru (du Secrétariat de la CCD) introduisit le rôle du FEM dans la mobilisation et de la coordination des ressources destinées à la lutte contre la dégradation des sols et la désertification. Il indiqua que durant le SMDD, les dirigeants du monde entier ont pris l'engagement d'inverser le processus de la dégradation des sols et d'accroître la productivité agricole. Faisant référence à la décision prise par l'Assemblée du FEM désignant la dégradation des terres comme pôle de focalisation du FEM, l'orateur déclara qu'une étape importante venait d'être franchie dans le processus de l'amélioration du soutien financier de la mise en application de la CCD.

L'AMERIQUE LATINE ET LES CARAIBES: Sergio Zelaya (du Secrétariat de la CCD) introduisit les études de cas soumises par la région Amérique Latine et Caraïbes, sur le thème de la mobilisation des ressources, soulignant le besoin grandissant de réserver des ressources substantielles, prévisibles et viables, à la mise en application de la CCD. Il nota le manque de données quantitatives et qualitatives concernant les liens entre la désertification et le développement économique et social. Mettant en relief la nécessité de renforcer les ressources financières, il appela les pays industrialisés à fournir des financements pour l'élaboration et la mise en œuvre des PAN.

Présentant l'étude de cas soumise par son pays sur le thème de la mobilisation des ressources, Karen Smith (Barbade) souligna que les Caraïbes formaient une zone économiquement et socialement diverse et qu'elle est face à des défis particuliers dus à la petitesse de sa taille démographique, à son éloignement géographique et à vulnérabilité aux conditions météorologiques extrêmes. L'oratrice indiqua que des contraintes financières, humaines, techniques et technologiques constituaient autant d'entraves pour la sous-région, posant souvent à ses membres des difficultés dans la réalisation de leurs obligations internationales. Elle parla des sources de financement intérieures et extérieures, notant la faible coordination des financements extérieurs et les besoins en la matière et le fait que les stratégies adoptées dans la sous-région sont souvent incompréhensibles à l'étranger.

Mariano Espinoza Camacho (Costa Rica) présenta l'étude de cas portant sur le thème de la mobilisation des ressources et des activités de coordination menées au Costa Rica. L'orateur décrit les sources de financement nationales et internationales et souligna les succès réalisés dans la couverture des services environnementaux liés aux initiatives entreprises dans le domaine du reboisement. Il souligna que la réussite de la concrétisation de la couverture des services environnementaux exigeait l'implication des décideurs, la mise en place d'une législation efficace et la conduite d'un programme de conscientisation du public quant aux avantages offerts par une telle entreprise.

Reynold Murray (Saint Vincent et Grenade) présenta l'étude de cas focalisée sur la sous-région des Caraïbes et fournissant des exemples spécifiques d'initiatives mises en place. Il parla du scepticisme qui existe à la fois à l'intérieur et à l'extérieur des Caraïbes concernant la sévérité des problèmes de dégradation des sols et nota que les préoccupations environnementales sont souvent considérées comme étant secondaires par rapport aux préoccupations de survie. Il indiqua que la sous-région des Caraïbes n'est pas perçue comme une zone prioritaire, à l'échelle internationale, pour recevoir une aide financière destinée à la lutte contre la désertification, et nota que peu de fonds y ont été reçus à ce jour. Il mit en relief le manque de ressources humaines et techniques dans le secteur public et dans les rangs des ONG locales, ainsi que la faiblesse du nombre de PAN parachevés dans la sous-région.

Les études de cas furent suivies par un débat autour des exposés présentés par le FEM et par le MM. Le Président Biaoou demanda aux participants de traiter du point de savoir si le MM a accompli un travail suffisant dans le domaine de la mobilisation et de la canalisation des ressources vers les pays en développement touchés Parties, du point de savoir si les objectifs de la CdP dans ce domaine sont en train d'être satisfaits, et du point de savoir si l'implication du FEM améliorera la mise en application au niveau local. Les participants firent part de leurs réserves concernant les questions ayant trait à:

- l'identification de la stratégie adoptée par le MM pour la facilitation du financement, à la lueur des critères de financement du FEM et de son système de calcul des coûts marginaux;
- l'identification des possibilités de financer la mise en place de réseaux de programmes techniques, à travers le MM, avec l'appui du FEM;
- l'amélioration des approches appliquées au niveau national pour l'amélioration de la mobilisation des ressources;
- l'établissement de partenariats offrant des avantages directs aux communautés locales;
- l'identification des plans retenus par le MM pour la promotion des financements en faveur des Caraïbes; et
- la facilitation du financement des ONG, à travers le MM.

VENREDI 15 NOVEMBRE 2002

L'AMERIQUE LATINE ET CARAIBES: le vendredi matin, les participants procédèrent à l'examen des questions qui avaient été soulevées au cours de la séance thématique du jeudi et portant sur le thème de la mobilisation et de la coordination des ressources. Les délégués abordèrent nombre de questions, notamment celles concernant:

- le dépassement du problème du manque d'intérêt exprimé par les donateurs internationaux à l'égard des projets de lutte contre la dégradation des sols aux Caraïbes;
- l'identification des contraintes auxquelles se trouvent confrontés les pays de la sous-région des Caraïbes dans le domaine de la mobilisation des financements extérieurs;
- la conscientisation du public pour aider à la réalisation de la couverture des initiatives de services environnementaux;
- l'identification des obstacles entravant la couverture des initiatives de services environnementaux;
- le traitement du rôle des opérateurs du tourisme dans les mesures prises dans le cadre de la lutte contre la dégradation des terres; et
- l'accroissement de l'utilisation des efforts régionaux dans la



mobilisation et la coordination des financements.

LA MEDITERRANEE DU NORD ET L'EUROPE CENTRALE ET DE L'EST ET AUTRES PAYS TOUCHES

PARTIES: Introduisant les études de cas portant sur le thème de la mobilisation des ressources, Elysaabeth David (du Secrétariat de la CCD) parla du manque de financements alloués à la lutte contre la désertification et la dégradation des terres dans cette région. Notant qu'un accroissement des ressources financières est crucial pour la mise en application de la CCD, l'oratrice mit en exergue le renforcement du soutien du financement des PAN et des projets prioritaires, tels que ceux ayant trait à la formation et à la conscientisation, et à la fourniture des équipements nécessaires aux bases de données et aux systèmes de suivi. Au sujet de la mise en place des partenariats, elle mentionna la mise à disposition de ressources pour les processus préparatoires du lancement des partenariats et de la tenue de réunions des correspondants de la région Europe Centrale et de l'Est, consacrées à l'identification des mécanismes concrets nécessaires à l'édification des partenariats.

Introduisant l'étude de cas portant sur la mobilisation des ressources en Italie, Anna Luise (Italie) nota que le soutien financier était fourni à travers le budget national, avec une focalisation sur l'appui des activités des OCB et sur la mise en application des PAN, et à travers les activités inscrites dans le cadre des politiques environnementales, agricoles et infra-structurelles. Au sujet des politiques agricoles, elle identifia une mobilisation des ressources pour la mise en œuvre des mesures agri-environnementales, des mesures d'atténuation de la sécheresse et pour la compensation des agriculteurs pour les pertes de récoltes subies durant les périodes de sécheresse. Elle nota qu'un financement était fourni aux projets traitant: de l'érosion des sols; de la distribution d'eau; de la foresterie; de la protection des zones montagneuses; de la prévention et de la lutte contre les incendies; des systèmes d'irrigation; et de la prévention de la dégradation chimique et biologique des terres. Identifiant les leçons apprises, elle souligna que la désertification et la dégradation des terres ne sont pas suffisamment reconnues comme étant des problèmes environnementaux majeurs et nota le caractère limité des ressources fournies par les budgets nationaux existants. Elle suggéra une amélioration de la coordination entre les activités entreprises dans les domaines de l'agriculture, de l'infrastructure et de la recherche et traitant de la gestion environnementale.

Introduisant l'étude de cas soumise par son pays, Ryszard Debicki (Pologne) donna un aperçu sur les fonds disponibles consacrés à l'environnement et au développement durable en Pologne. L'orateur indiqua que s'agissant de la dégradation des sols, la Pologne est touchée par des sécheresses et des inondations catastrophiques, par la rareté et la mauvaise qualité des ressources en eau, et par des pertes de sols. Il appela à des réponses adéquates, fiables et compétentes pour la mise en application de la CCD et suggéra la conduite de nouvelles activités intégrant des mesures de lutte contre la dégradation des terres dans les SNDD. Il recommanda l'utilisation de cadres politiques pour la mobilisation de ressources additionnelles, et le renforcement des liens entre les programmes d'action relevant des différents AEM.

Présentant l'étude de cas soumise par son pays sur le thème de la mobilisation des ressources, Avertano Role (Malte) souligna qu'en dépit du fait que Malte ne dispose pas des ressources financières nécessaires à la lutte contre la désertification, le pays rencontre des difficultés à se qualifier pour le financement international consacré à l'environnement. L'orateur nota que les coûts de la dégradation des sols, n'apparaissent souvent pas dans les estimations financières nationales, du fait qu'ils sont directement supportés par les agriculteurs. Il indiqua que les projets de recherche académique et les projets estudiantins devaient bénéficier d'une priorité au niveau de la coopération régionale et des partenariats. Il précisa que la mise en place du Programme de Gestion Intégrée des Littoraux (CAMP), impliquant des institutions nationales et des partenaires internationaux, comme le PNUE, a garanti un soutien financier pour la réalisation d'un important projet pilote portant sur la gestion intégrée des ressources en eau et sur la maîtrise de la désertification

à Malte. Mettant en relief les réussites accomplies par le projet pilote, il souligna le besoin de fonds supplémentaires pour l'établissement des données de référence, pour l'application de l'expérience tirée du projet pilote dans d'autres régions de Malte, et pour la conduite de projets conjoints avec d'autres petits Etats insulaires.

Dans le débat qui suivit les présentations, les délégués soulevèrent nombre de questions portant sur:

- l'identification des organes appropriés pour l'administration du fonds environnemental, aux niveaux national et local;

- le lien entre le développement de l'infrastructure et la dégradation des sols et le lien entre les fonds qui leur sont consacrés;

- l'implication du secteur privé dans la mobilisation des ressources;

- les applications potentielles de la cartographie des zones à risques; et

- l'amélioration des flux d'informations entre les petits Etats insulaires en développement.

L'AFRIQUE: Introduisant les études de cas africaines sur le thème de la mobilisation et de la coordination des ressources, Bettina Hostmann (Secrétariat de la CCD) présenta une synthèse des données figurant dans les rapports nationaux africains, et passa en revue les conclusions et les recommandations issues de la réunion régionale africaine, tenue à Windhoek, en Namibie, du 15 au 19 juillet 2002. L'oratrice cita parmi les principaux défis à relever par les Parties africaines: la conclusion d'accords de partenariat à long terme; le besoin pour les Parties, de maîtriser les initiatives; la consolidation du soutien du FEM à la mise en application de la CCD; et la nécessité pour les pays de jouer un rôle significatif dans la mobilisation des ressources, dans le contexte du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD).

Présentant l'étude de cas soumise par son pays, Salif Kanouté (Mali) énuméra les problèmes liés à la dégradation des sols auxquels le Mali se trouve confronté, les sources de financement disponibles et les mesures internes et externes envisagées pour le renforcement de la mobilisation des ressources. L'orateur parla des efforts fournis aux plans législatif et institutionnel pour améliorer l'harmonisation des programmes aux niveaux national et international. Il nota les points forts des programmes mis en place au Mali, mentionnant en particulier: le soutien consistant apporté par l'Etat donateur chef de file; la mise en place d'un cadre institutionnel permanent; la coordination efficace; et la participation de la société civile. Il évoqua également les points faibles du processus, qui englobent: l'instabilité des structures gouvernementales; l'insuffisance des ressources financières; l'harmonisation des travaux effectués par les différents acteurs; l'inadéquation du soutien politique de haut niveau; et les difficultés rencontrées dans la fourniture de l'accès à l'information, dans les zones défavorisées.

Mohamed Ismail (Tunisie) commença l'exposé de l'étude de cas soumise par son pays, par un aperçu sur le degré atteint par la désertification en Tunisie, sur les fonds nationaux consacrés à la lutte contre la désertification et sur les résultats réalisés à travers la coopération entre les partenaires nationaux et internationaux, dans le domaine de la lutte contre la dégradation des sols. L'orateur évoqua les conclusions de l'atelier national organisé sur le thème de la mobilisation des ressources, l'intégration du PAN dans le Plan de développement économique et social du pays, et la bonne marche de la collaboration avec les partenaires du développement. Il conclut en indiquant: que le PAN constituait un cadre unificateur pour les programmes environnementaux et la CCD; que la concertation permanente menée avec les partenaires du développement est cruciale; et qu'un soutien consistant et substantiel est nécessaire pour la facilitation de la mise en application de la CCD aux niveaux national, sous-régional et régional.

Dans l'exposé de son étude de cas, Stephen Muwaya (Ouganda) passa en revue la stratégie générale de développement de son pays, axée sur l'éradication de la pauvreté, la modernisation de l'agriculture, la protection de l'environnement et la bonne gouvernance. L'orateur décrivit les efforts fournis pour la mobilisation des ressources en faveur du PAN, qui avaient englobé: l'implication du ministère des finances; l'accroissement des allocations budgétaires



destinées à la gestion de l'environnement et des ressources naturelles; l'établissement d'un plan de travail pour la mobilisation des ressources; l'intégration des objectifs du PAN dans les cadres du développement national; la promotion des synergies avec les conventions environnementales en rapport et l'accroissement de leur intégration dans les processus de planification nationale; et l'ouverture d'un dialogue sur le cadre devant régir le partenariat pour la mise en œuvre du PAN.

Dans le débat qui suivit la présentation des études de cas, les délégués soulevèrent les points suivants:

- le traitement des voies et moyens d'aplanir les difficultés rencontrées dans la mobilisation des ressources financières et des investissements intérieurs;
- l'évaluation de l'efficacité des réunions des donateurs;
- la décentralisation des procédures de budgétisation pour la mise en œuvre du PAN;
- la détermination du point de savoir si l'intégration des activités passait par une augmentation des ressources financières affectées;
- la rationalisation des procédures de mobilisation des ressources entre le niveau ministériel et le niveau départemental;
- l'identification de moyens plus systématique de travailler avec les pays donateurs partenaires;
- l'identification des ressources et des procédures de réapprovisionnement du fonds national pour la lutte contre la désertification;
- la reconnaissance de la contribution apportée par les ONG dans la mobilisation des ressources à l'échelle nationale et celle internationale;
- l'évitement du double emploi dans l'utilisation des sources de financement des AEM, à travers l'amélioration des synergies et de la coordination;
- l'accroissement de l'efficacité au niveau des projets et de leur administration; et
- l'engagement des officiels du ministère des finances dans le processus du PAN, en vue de soutenir la mobilisation des ressources intérieures.

L'ASIE: Introduisant les études de cas soumises par la région asiatique, Rezaul Karim (CCD) souligna la nécessité d'allocations budgétaires nationales pour la mise en application des PAN et d'un soutien accru de la part des donateurs bilatéraux et multilatéraux, y compris le FEM. Il plaida pour l'établissement de forums consacrés à la mise en place des partenariats et à des mécanismes consultatifs nationaux. Il qualifia l'implication du secteur privé de facteur clé, dans la mobilisation des ressources et mit en exergue le besoin: de financements catalytiques pour les programmes existants et ceux à venir; d'une amélioration des capacités technologiques des parties prenantes; d'une coopération sous-régionale et de réseaux de programmes thématiques; d'une reproductibilité des études de cas probants; et de l'élaboration de programmes et d'ateliers de formation.

Introduisant l'étude de cas de son pays, Sisir Kumar Ratho (Inde) souligna la nécessité d'adapter les PAN aux circonstances locales. Il signala que des progrès ont été accomplis dans le domaine de la mise en place des partenariats avec l'extérieur et mentionna, à titre d'exemples, le soutien apporté par la CCD, le MM et par nombre de gouvernements étrangers. Au sujet des activités futures, l'orateur mentionna la tenue prochaine d'un atelier technique consacré au thème des financements extérieurs pour la mise en application du PAN, et l'établissement d'un forum consacré à l'édification des partenariats. Il mit l'accent sur le besoin d'une mise en application stricte des accords conclus et de l'observation des exigences des donateurs.

Présentant l'étude de cas de son pays, Pham Minh Thoa (Viêt-nam) souligna le rôle de la foresterie dans la lutte contre la désertification. L'oratrice identifia nombre de défis à relever dans la gestion forestière et notamment: l'accroissement de l'implication des parties prenantes locales; l'augmentation des ressources financières; l'amélioration de la coordination entre les projets; et l'expansion

des cadres politiques opérationnels. Mettant en relief les partenariats réalisés entre son gouvernement et divers bailleurs de fonds, elle parla de la nécessité d'une collaboration continue, fondée sur les politiques, les stratégies, les priorités et les principes approuvés pour la mise en application. Elle mentionna divers principes de base et opérationnels, et en particulier: décentraliser de manière effective la planification, la programmation et la mise en œuvre; s'assurer de l'implication optimale des parties prenantes et des bénéficiaires; et établir des liens efficaces avec les programmes de développement rural, d'allègement de la pauvreté et d'atténuation des catastrophes. Elle souligna le besoin de développer davantage les partenariats, de réunions annuelles consacrées à l'évaluation des partenariats, et d'une focalisation permanente sur l'amélioration des moyens de subsistance.

Exposant l'étude de cas de son pays, Tuo Liu (Chine) mit l'accent sur nombre d'activités pilotes menées dans le cadre de la lutte contre la désertification et évoqua le système de coordination mis en place par le gouvernement chinois. L'orateur précisa que les collectivités locales se doivent de contribuer au financement, sur une base égalitaire, et d'élaborer des projets adaptés aux conditions locales. Il mit en exergue l'efficacité des mesures d'incitation, telles que les politiques fiscales préférentielles, les exemptions de taxe, les prêts à faible intérêt, et les compensations en nature ou en numéraire. Nonobstant les résultats encourageants obtenus, le délégué fit part de ses préoccupations concernant: les limites des ressources financières et humaines; la rigidité des mécanismes politiques; et l'absence de systèmes d'alerte précoce.

Au cours du débat qui suivit les présentations, les délégués soulevèrent nombre de points, notamment:

- le besoin de procéder à des activités de suivi et d'évaluation des programmes de reboisement;
- les difficultés rencontrées dans l'introduction des technologies avancées;
- les difficultés rencontrées dans la mise en place des partenariats;
- la participation du secteur privé;
- le rôle des ONG et des OCB dans la mobilisation des ressources; et
- le besoin d'impliquer les donateurs dans l'élaboration des PAN.

DANS LES COULOIRS

La première semaine de la CRIC-1 terminée, quelques délégués ont fait des commentaires qualifiant d'insignifiant, le caractère revêtu par les études de cas présentées tout au long de la semaine, et évoquant les importantes opportunités offertes par cette réunion pour les échanges de points de vue et d'informations et pour l'édification de réseaux de collaboration. D'autres ont mentionné le caractère répétitif et un tant soit peu nostalgique revêtu par les présentations, l'un d'eux allant même jusqu'à déplorer publiquement, l'absence d'éléments quantifiables et vérifiables de manière indépendante, dans les données communiquées jusqu'ici dans ce processus d'évaluation. Plusieurs observateurs ont commencé à s'interroger sur l'impact "réel" de ces actions nationales quant à l'inversion du phénomène de la dégradation des terres, et sur le point de savoir si, oui ou non, ce sujet sera examiné de manière sensée, dans le processus d'évaluation.

A SUIVRE AUJOURD'HUI

LES EVALUATIONS THEMATIQUES: Les délégués se réuniront de 9h30 à 12h30, ce lundi, dans des séances de travail consacrées à la conclusion des présentations régionales. L'après-midi, ils poursuivront l'examen de l'évaluation thématique portant sur la mobilisation des ressources dans la région asiatique.